

COMMUNE DE NEUBOIS 67220
Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal
en date du 10 septembre 2026
Sous la Présidence de M. DIGEL Fabien, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs BLAS Jean-Luc, GRUSSENMEYER Stéphanie, THIRION Romuald, SCHWEITZER Marie-Ange, HERMANN Rémy, MERTZ Anne, GOHN Cécile, BLUNTZER Sylvie, BRUN Céline, DIRAND Guillaume, BECKER Arthur.

Absents excusés : M. KAETZEL Michel qui donne procuration à M. BLAS Jean-Luc. M. WIESER Christian qui donne procuration à Mme MERTZ Anne. Mme MEUNIER.

2. Fiscalité locale - taxe sur les logements vacants

Le Maire,

- expose les dispositions de l'article 1406 du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et prise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la Commune

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Neubois le 21 SEP. 2026

Le Maire

M. DIGEL Fabien



La secrétaire de séance

Mme GOHN Cécile

